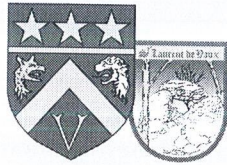


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 avril 2023 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2023 04 17-06 : FINANCES -
Budgétisation de la contribution de la commune
aux charges du Syndicat d'Aménagement et de
Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du
Charbonnières (S.A.G.Y.R.C.) – Exercice 2023.

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/04/2023
En exercice :	33	
Présents :	20	Affichage de la convocation : 11/04/2023
Pouvoirs :	11	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 19/04/2023
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Olivier DEROZARD, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Sandrine ARNAUD, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Geneviève HECTOR Danielle CHARVOLIN donne pouvoir à Béatrice DUMORTIER Fatima FERNI donne pouvoir à Daniel JULLIEN Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à Sylvère MATHIEU Sylvie RAZY donne pouvoir à Philippe LARGE Aline DURAND donne pouvoir à Sandrine ARNAUD Stéphane GILLET donne pouvoir à Safi BOUKACEM Jean Pierre NEMOZ donne pouvoir à Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES Isabelle VIDAL donne pouvoir à Gerbert RAMBAUD Christian NEUVILLE donne pouvoir à Edouard WILLEMIN Chantal ROCHE donne pouvoir à Henri COQUARD		
Absents ou excusés :		
Chantal BERTHILLON Joao DA ROCHA		

Mme Béatrice DUMORTIER est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le comité du S.A.G.Y.R.C. a décidé de remplacer la contribution des communes associées par le produit des impôts et taxes dont l'assiette et le recouvrement ont lieu dans les formes prévues au code général des impôts et à l'article L. 2331-3 du code général des collectivités territoriales.

Cette participation peut être budgétisée soit totalement soit en partie, le reste étant alors fiscalisé. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire la totalité de la contribution au budget primitif 2023 dont le montant s'élève à 2 903, 71 €. Pour mémoire, la contribution 2022 s'élevait à 2 909,18 €.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

DÉCIDE de budgétiser la totalité de sa participation au Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (S.A.G.Y.R.C.) pour l'année 2023.

DIT QUE cette participation sera prévue au compte 6554.831 "Contributions aux organismes de regroupement" du budget communal 2023.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
22.04.23
et de la publication en mairie le
La secrétaire 22.04.23
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2023 04 17-06: FINANCES- Budgétisation de la

Objet de l'acte : contribution de la commune aux charges du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de L'Yzeron du Ratier et du Charbonnières SAGYRC- Exercice 2023

Date de décision: 17/04/2023

Date de réception de l'accusé 22/04/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 2023041706_06

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20230417-2023041706_06-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .6 .1

Finances locales

Contributions budgetaires

Contributions des communes aux EPCI

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : delib 6.pdf (99_DE-069-200047785-20230417-2023041706_06-DE-1-1_1.pdf)